

Nombre de Conseillers		
Afférents au Conseil Municipal (dont pouvoirs)	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
24	29	22
Date de convocation : le 3 décembre 2024		
Date d'affichage : le 10 décembre 2024		

Séance du 9 décembre  
deux mille vingt-quatre  
à vingt heures trente

## DELIBERATION

N° 2024.107

CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE  
MAGNY LE HONGRE

Le 9 décembre 2024, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 3 décembre 2024, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Véronique FLAMENT-BJARSTAL, Maire de Magny le Hongre.

**Présents :** Mesdames BRISSARD, CHAAR, DELON, FLAMENT-BJARSTAL, HENRY, LAMAIRE, MOVAHEDI, PEREZ-LOPEZ, RESTA, POSE, STEPHAN.  
Messieurs CHOUKROUN, CURUTCHET, GUERIN, JACOB, MASSON, NOËL, ROBERT, ROYER, SCHILLINGER, SETHIAN, CEREUIL.

**Absents excusés :** Madame BELLINI ayant donné pouvoir à Monsieur SCHILLINGER  
Madame RENUCCI ayant donné pouvoir à Madame FLAMENT-BJARSTAL  
Madame FLEURIEL  
Madame DENOYELLE  
Monsieur MENIGOZ  
Monsieur ROMERO  
Monsieur BOJEMAÏ

**Secrétaire de séance :** Monsieur Patrick GUERIN

### Mise à jour du règlement périscolaire – extrascolaire

Le Conseil municipal,

Vu le CGCT.

Vu la délibération 2024.57 relative au règlement intérieur des services périscolaires-extrascolaires

Considérant qu'il convient d'actualiser notre règlement.

Madame le Maire présente la nouvelle version du règlement périscolaire et extrascolaire qui sera consultable par toutes les familles utilisant les services.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➤ **ARTICLE 01 :**

Rapporte la délibération 2024.57

⇒ **ARTICLE 02 :**

Adopte le nouveau règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires, en annexe.

⇒ **ARTICLE 03 :**

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

Monsieur le Sous-Préfet de Torcy,  
Remise aux archives communales,



Véronique FLAMENT-BJÄRSTÅL

Maire de Magny Le Hongre

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun, 43 rue du Général-de-Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur.*

*Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*